

DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION
SECTION SCIENCES DE LA SANTÉ (2GSH)

Date limite : 4 juillet 2025

En vue de votre admission en 2^e sciences de la santé de l'enseignement secondaire général, **vous devez impérativement indiquer votre premier et deuxième choix de centre de formation de l'ENSA, en inscrivant les chiffres 1 et 2 dans les cases ci-dessous**. Ces choix seront respectés dans la limite des disponibilités des différents centres de formation de l'ENSA et en observant les critères de proximité par rapport à votre domicile. **Si vous avez des questions concernant la préinscription, contactez-nous au numéro : 263241333**

Strassen Ettelbruck Bascharage

Données concernant le candidat **!!! Tous les champs doivent obligatoirement être remplis !!!**

Prénom : _____ Nom : _____

Matricule : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____ Sexe : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Courriel privé : _____ Tél/GSM : _____

Courriel (@school) : _____@school.lu

Dernière classe fréquentée : _____ pendant l'année scolaire _____

à l'établissement scolaire _____

Signature : _____

Données concernant le(s) représentant(s) légaux du candidat

Représentant légal 1

mère père tuteur

Prénom : _____ Nom : _____

Profession : _____ Tél/GSM : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Courriel : _____ Signature : _____

Représentant légal 2

mère père tuteur

Prénom : _____ Nom : _____

Profession : _____ Tél/GSM : _____

Adresse : N° : _____ Rue : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Courriel : _____ Signature : _____

Données concernant le choix de langues

L'anglais (**obligatoire**)

Pour les cours de langues, je choisis comme 2^e langue (veuillez cocher 1 langue parmi les deux langues au choix)

L'allemand (**le/la candidat(e) doit obligatoirement avoir été inscrit(e) au cours avancé, resp. avoir atteint une moyenne de ≥ 40 en cours de base – détails voir fiche de langues (annexe).**)

Le français (**le/la candidat(e) doit obligatoirement avoir été inscrit(e) au cours avancé, resp. avoir atteint une moyenne de ≥ 40 en cours de base – détails voir fiche de langues (annexe).**)

Procédure d'inscription à suivre :

Veillez retourner la présente fiche, ensemble avec tous les documents demandés à l'adresse suivante :

**École nationale de santé du Luxembourg
2, place Thomas Edison
L-1483 Strassen**

Seuls les dossiers complets seront pris en considération pour valider l'admission !

Documents à remettre pour le 4 juillet 2025 au plus tard :

- Un curriculum vitae ;
- Une copie de la carte de vaccination ;
- Une copie de la carte d'identité (pour les demandeurs de protection internationale : une copie de la fiche rose) ;
- Pour les élèves qui suivent une classe de 3^e secondaire classique ou secondaire général pendant l'année en cours : une copie du bulletin du 1^{er} semestre / 1^{er} et 2^e trimestre ;
- Pour les élèves qui ont fait des études après une classe de 3^e : une copie de tous les bulletins de la classe de 3^e et les bulletins de la dernière classe fréquentée ;
- Les candidats qui ont suivi des études à l'étranger doivent fournir une équivalence de ces études, établie par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Documents à remettre pour le 18 juillet 2025 au plus tard :

- Les élèves qui suivent leur classe de 3^e secondaire classique ou secondaire générale pendant l'année en cours, remettront leur bulletin final avec la fiche de départ ;
- Les élèves qui ont fait des études après la classe de 3^e, doivent fournir le bulletin de la dernière classe fréquentée avec la fiche de départ.

Conditions de langues en vue d'une admission en 2GSI/2GSH

En section GSI (soins infirmiers), la langue française est obligatoire et les élèves auront le choix entre l'allemand et l'anglais comme 2^e langue.

En section GSH (sciences de la santé), la langue anglaise est obligatoire et les élèves auront le choix entre l'allemand et le français comme 2^e langue.

IMPORTANT :

En vue de pouvoir continuer l'étude de la langue française, respectivement de la langue allemande en classe de 2^e de l'enseignement secondaire, l'élève doit :

- **Être inscrit au cours avancé et avoir obtenu une note annuelle supérieure ou égale à 30 points.**

Si l'élève a obtenu une note annuelle entre 26 et 29 points, le conseil de classe peut décider que l'élève puisse continuer à étudier la langue concernée en classe de 2^e secondaire générale, s'il estime que cette décision correspond aux capacités et aux compétences de l'élève. **Dans ce cas, une remarque afférente doit être inscrite au bulletin final de l'élève.**

- **Être inscrit au cours de base et avoir obtenu une note annuelle supérieure ou égale à 40 points.**

Si l'élève a obtenu une note annuelle entre 36 et 39 points, le conseil de classe peut décider que l'élève puisse continuer à étudier la langue concernée en classe de 2^e secondaire générale, s'il estime que cette décision correspond aux capacités et aux compétences de l'élève. **Dans ce cas, une remarque afférente doit être inscrite au bulletin final de l'élève.**

Si aucune de ces deux conditions n'est remplie, le candidat doit se soumettre à un examen d'admission.